

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1526

19 juin 2008

### SOMMAIRE

|  |       |  |       |
|--|-------|--|-------|
| Apax Angel PEC 1 S.à r.l. ....   | 73203 | JMD International S.A. ....                                      | 73204 |
| Apax Angel PEC A S.à r.l. ....   | 73248 | JTGR Energizer S.à r.l. ....                                     | 73231 |
| APZ Luxembourg S.à r.l. ....   | 73239 | L.E.H.T. (Laser Engraving by Hi Tec.)                            |       |
| Arten .....  | 73208 | .....  | 73218 |
| Aviapartner Group S.A. ....  | 73244 | Lemke Holding .....  | 73208 |
| Bara Technology S.A. ....  | 73218 | Lion/Niagara Luxembourg II .....                                 | 73205 |
| Bati C .....   | 73213 | Lucas-Immo S.A. ....   | 73240 |
| Batichimie et Cie .....  | 73213 | Lux-Euro-Stocks .....  | 73214 |
| Bellatrix S.à r.l. ....  | 73207 | Marienplatz .....  | 73244 |
| Carnegie Fund III .....  | 73243 | MVM S.à r.l. ....  | 73239 |
| Carnegie Fund IV .....   | 73241 | N.D. Associés S.A. ....  | 73246 |
| Carraro International S.A. ....  | 73202 | Olivant Investments Switzerland S.à r.l.                         |       |
| Catella Property Luxembourg S.A. ....                                      | 73247 | .....  | 73241 |
| Centre Catholique Culturel et Educatif de<br>la Communauté Italienne ..... | 73247 | Parc-Immo Gestion s.à r.l. ....                                  | 73248 |
| CEP D'or S.A. ....   | 73247 | Policy Trade .....   | 73215 |
| CMB S.à r.l. ....  | 73240 | Rocket Investments S. à r.l. ....                                | 73241 |
| DEC-Design & Engineering Consultancy<br>S.A. ....                          | 73202 | Scandium Alternative Investments .....                           | 73242 |
| Dunlion Sarl .....   | 73225 | Scandium Alternative Investments .....                           | 73245 |
| Europa Eagle S.à r.l. ....   | 73210 | Sintra Lux S.A. ....   | 73244 |
| Farringdon Capital Management S.A. ....                                    | 73242 | Société de Participation Financière Italmo-<br>biliare S.A. .... | 73239 |
| Farringdon I .....   | 73243 | Soparfinter S.A. ....  | 73214 |
| Ferrero International S.A. ....  | 73204 | South Wind Chartering S.A. ....                                  | 73218 |
| Fiduciaire ABACUS S.A. ....  | 73245 | Spiridon 08 Letzebuerg .....                                     | 73240 |
| Gerifonds (Luxembourg) S.A. ....   | 73205 | Swisscanto (LU) Total Return Fund .....                          | 73204 |
| GLL AMB Generali Lille S.à r.l. ....                                       | 73208 | Tam Holding Company S.A. ....                                    | 73246 |
| Heidenkampsweg .....   | 73245 | Thomorg S.à r.l. ....  | 73202 |
| Helena Investments S.à r.l. ....   | 73202 | Velox Holdco S.à r.l. ....                                       | 73203 |
| Higgins S.A. ....  | 73218 | Westminster Investments Holdings S.A.                            |       |
| IIB Luxembourg S.A. ....   | 73246 | .....  | 73215 |
| Infinitem S.A. ....  | 73247 | White River Trading Company S. à r.l. ...                        | 73241 |
|  |       | Zoom Investissements S.A. ....                                   | 73215 |

**DEC-Design & Engineering Consultancy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6312 Beaufort, 104, route d'Eppeldorf.  
R.C.S. Luxembourg B 92.952.

Par décision de l'Assemblée Générale prise en date du 13 mai 2008:

le siège social de DEC - Design & Engineering Consultancy S.A., est fixé à 104, route d'Eppeldorf, L-6312 Beaufort.

*Pour la société*  
Oilad Adj Amar  
*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2008070923/800486/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00632. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080079634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

**Helena Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 113.250,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 106.731.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

La liquidation de la société Helena Investments S.à r.l en liquidation volontaire, décidée par acte du notaire Maître Jean-Joseph Wagner en date du 29 décembre 2006, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 28 avril 2008.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des sociétés et associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

*Signature.*

Référence de publication: 2008070936/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07478. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080079161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

**Thomorg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 7, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 135.917.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

*Pour la société*  
Paul DECKER  
*Notaire*

Référence de publication: 2008070955/206/13.

(080079317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2008.

**Carraro International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.  
R.C.S. Luxembourg B 68.721.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 avril 2008*

Est élu président du conseil d'administration

Monsieur Enrico GOMIERO, administrateur de sociétés, demeurant au 7, via degli Scrovegni, I-35131 Padova (PD) Italie,

qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008070980/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00186. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

---

**Velox Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 43.000.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 129.921.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 21 mai 2008, que les associés de la Société ont nommé avec effet immédiat KPMG Audit S.à r.l., ayant le siège social 9, allée Schaeffer à L-2520 Luxembourg, immatriculé au R.C.S. Luxembourg N° B 103.590, aux fonctions suivantes:

- Commissaire au compte jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue en 2008;
- réviseur d'entreprise jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue en 2012.

Pour réquisition et publication

Halsey Group S.à r.l.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008070984/6762/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00565. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

---

**Apax Angel PEC 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.267.

—  
EXTRAIT

M. David Williams a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 7 mai 2008 et M. Richard Newton, demeurant au 33 Jermyn Street. Londres SW1 Y6DN, né le 5 janvier 1974 à Edinbourg (Ecosse) a été nommé en son remplacement en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Richard Newton
- Stephen Kempen
- Sophie Laguesse
- Geoffrey Henry

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008071011/260/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00355. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

---

**Ferrero International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 60.814.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 28 février 2008 que l'assemblée décide à l'unanimité:

- de reconduire les mandats des administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de 2008 ou à l'élection d'un successeur.

- Maria Franca FERRERO, Président;
- Pietro FERRERO, CEO;
- Giovanni FERRERO, CEO;
- Francesco Paolo FULCI, Vice-Président;
- Filippo FERRUA MAGLIANI, Vice-Président;
- Delio FABBRI, Administrateur.

- de reconduire le mandat de commissaire aux comptes de la société «Deloitte S.A.» ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de 2008.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008071005/304/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05440. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080079857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

---

**JMD International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 127.696.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg en date du 13 mai 2008 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale prend acte de la démission de la société CeDerLux-Services S.à r.l. ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, de son mandat de commissaire aux comptes. L'assemblée décide de nommer en son remplacement aux fonctions de commissaire aux comptes la société Studio Commerciale e Fiduciario Michele Romerio, ayant son siège social à Carabella, 6582 Pianezzo, Suisse.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012.

*Pour extrait conforme*

*Signature*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2008071006/693/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05226. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080079796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

---

**Swisscanto (LU) Total Return Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.  
R.C.S. Luxembourg B 124.927.

*Auszug aus dem Protokoll über die ordentliche Hauptversammlung vom 15. April 2008*

Die Hauptversammlung stellt fest, dass das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder mit dem Schluß dieser ordentlichen Hauptversammlung endet.

Die Hauptversammlung ernennt für ein Mandat, welches mit der ordentlichen Hauptversammlung im Jahr 2009 endet, folgende Verwaltungsratsmitglieder:

Herrn Gérard FISCHER, Präsident (beruflich wohnhaft: Nordring 4, CH-3000 Bern)

Herrn Peter BÄNZIGER (beruflich wohnhaft: Rebweg 5, CH-8203 Schaffhausen)

Herrn Hans FREY (beruflich wohnhaft: Steinbrüchelstrasse 66, CH-8053 Zurich)

Herrn Reto TARREGHETTA (beruflich wohnhaft: Waisenhausstrasse 2, 8023 Zurich)

Herrn Alfred THEILER (beruflich wohnhaft: Gessnerallee 32, CH-8023 Zurich)

Die Prüfungsgesellschaft KPMG Audit S.à r.l. mit dem Sitz in Luxemburg, wird für die laufende Rechnungsperiode als unabhängiger Wirtschaftsprüfer Gesellschaft genannt.

*Für SWISSCANTO (LU) TOTAL RETURN FUND*

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Unterschriften

Référence de publication: 2008071000/1122/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08702. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

**Gerifonds (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 75.032.

*Extrait des Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2008*

Sont élus comme administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2009:

- Monsieur Christian BEYELER, demeurant professionnellement à Lausanne (Président);
- Monsieur Nicolas BIFFIGER, demeurant professionnellement à Lausanne (Vice-Président);
- Monsieur Nicolaus BOCKLANDT, demeurant professionnellement à Luxembourg;
- Monsieur Christian CARRON, demeurant professionnellement à Lausanne;
- Monsieur Jean-Claude FINCK, demeurant professionnellement à Luxembourg;
- Monsieur Marc AELLEN, demeurant professionnellement à CH-1003 Lausanne, 14, Place St François, (Administrateur);

Sont élus comme administrateurs-délégués jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2009:

- Monsieur Nicolas BIFFIGER, demeurant professionnellement à Lausanne;
- Monsieur Nicolaus BOCKLANDT, demeurant professionnellement à Luxembourg;
- Monsieur Christian CARRON; demeurant professionnellement à Lausanne.

L'Assemblée Générale confirme la désignation de la société KPMG Audit comme réviseur de la Société de Gestion pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2008.

*Pour GERIFONDS (LUXEMBOURG) S.A.*

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008070999/1122/27.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08697. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

**Lion/Niagara Luxembourg II, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 123.652.

In the year two thousand and eight, on the twenty-first of May.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED

"Lion/Niagara Luxembourg I", a société à responsabilité limitée having its registered office at 9, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.651,

here represented by Ms. Elena CAIMI, avvocato, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on May 21, 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person is the sole partner of "Lion/Niagara Luxembourg II" (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 9, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.652, incorporated pursuant to a notarial deed on 14 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 411, dated 20 March 2007. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 1 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2966, dated 20 December 2007.

The appearing person representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of eighteen thousand six hundred and thirty-nine US dollars and sixteen cents (USD 18,639.16) in order to raise it from its current amount of one hundred and eleven thousand two hundred and twenty-five US dollars (USD 111,225.-) up to one hundred and twenty-nine thousand eight hundred and sixty-four US dollars and sixteen cents (USD 129,864.16) through the issue of one million eight hundred and sixty-three thousand nine hundred and sixteen (1,863,916) shares of a par value of one cent (USD 0.01) each.

The one million eight hundred and sixty-three thousand nine hundred and sixteen (1,863,916) new shares have been subscribed by "Lion/Niagara Luxembourg I", pre-named, in exchange for a contribution in cash.

The total contribution of eighteen thousand six hundred and thirty-nine US dollars and sixteen cents (USD 18,639.16) is entirely allocated to the share capital. There is no issue premium.

The proof of such payment has been produced to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at one hundred and twenty-nine thousand eight hundred and sixty-four US dollars and sixteen cents (USD 129,864.16), represented by twelve million nine hundred and eighty-six thousand four hundred and sixteen (12,986,416) shares of a par value of one cent (USD 0.01) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand seven hundred euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU**

"Lion/Niagara Luxembourg I", une société à responsabilité limitée enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.651, ayant son siège social au 9, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg, ici représentée par Mademoiselle Elena CAIMI, avvocato, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 21 mai 2008.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associé unique de "Lion/Niagara Luxembourg II" (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.652, constituée par un acte notarié en date du 14 décembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 411, en date du 20 mars 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné le 1<sup>er</sup> octobre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2966, en date du 20 décembre 2007.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-huit mille six cent trente-neuf dollars US et seize cents (USD 18,639.16) pour le porter de son montant actuel de cent onze mille deux cent vingt-cinq dollars US (USD 111,225) à cent vingt-neuf mille huit cent soixante-quatre dollars US et seize cents (USD 129,864.16) par l'émission d'un million huit cent soixante-trois mille neuf cent seize (1,863,916) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune.

Les un million huit cent soixante-trois mille neuf cent seize (1,863,916) parts sociales ont été souscrites par "Lion/Niagara Luxembourg I", susnommée, en échange d'un apport en numéraire.

La valeur totale de l'apport d'un montant de dix-huit mille six cent trente-neuf dollars US et seize cents (USD 18,639.16) est entièrement allouée au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

Les documents justifiant ledit paiement ont été présentés au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de cent vingt-neuf mille huit cent soixante-quatre dollars US et seize cents (USD 129,864.16) représentée par douze millions neuf cent quatre-vingt-six mille quatre cent seize (12,986,416) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (USD 0,01) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille sept cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. CAIMI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 mai 2008. Relation: EAC/2008/7033. — Reçu cinquante-neuf Euros quarante-sept Cents (11.893,58.- à 0,5% = 59.47.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 02 JUIN 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008071335/239/103.

(080080603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

**Bellatrix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 79.446.

*Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la société le 19 mai 2008*

Le gérant unique de la Société a décidé en date du 19 mai 2008, de transférer le siège de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 25 mars 2008.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant Unique

Signatures

Référence de publication: 2008071137/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07128. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

**Arten, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 90.288.

Les états financiers au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008071286/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08731. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

**Lemke Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 111.614.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008071287/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08768. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

**GLL AMB Generali Lille S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 128.989.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of May.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared

"GLL MANAGEMENT COMPANY S.à r.l.", a private limited company "société à responsabilité limitée" organised under the laws of Luxembourg with its registered office at 6D, route de Trèves, 2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, duly represented by Mr Christian LENNIG, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 15 May 2008, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of the company "GLL AMB Generali Lille S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 128989 incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 13 June 2007, published in the Mémorial C. Recueil des Sociétés et Associations number 1613 on 01 August 2007.

The appearing party, representing the whole corporate capital, takes the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares of hundred Euro (EUR 100.-) each to one hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 112,500.-) by the issue and the creation of one thousand (1,000) shares of hundred Euro (EUR 100.-) each and consequently decides to subscribe for one thousand (1,000) shares in the corporate capital of the Company and pay in for the entirety of these shares.

The one thousand (1,000) new shares are subscribed by "GLL MANAGEMENT COMPANY S.à r.l.", previously named, here represented by Mr Christian LENNIG, prenamed. Such shares are entirely paid up by a contribution in cash.

Proof of such payments of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) has been given to the undersigned notary, who expressly states this.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, Section 5.1 of the Articles of Incorporation shall henceforth read as follows:

**" Art. 5. Share Capital.**

5.1 The corporate capital is fixed at one hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 112,500.-), represented by one thousand one hundred twenty-five (1,125) shares of hundred Euro (100 EUR) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

*Third resolution*

The sole shareholder decides to appoint, with immediate effect and for an unlimited period, as additional manager of the Company Mrs Alexandra BREHM, born on 28 September 1970 in Munich, residing at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand Euro.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first names, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quinze mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"GLL MANAGEMENT COMPANY S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6D, route de Trèves, 2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, dûment représentée par Maître Christian LENNIG, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 mai 2008. La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est le seul associé de la société "GLL AMB Generali Lille S.à r.l.", ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128989, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1613 en date du 1<sup>er</sup> août 2007.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent mille Euros (EUR 100.000.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représentant cent vingt-cinq (125) parts de cent Euros (EUR 100.-) chacune à cent douze mille cinq cents Euros (EUR 112.500.-) par la création et l'émission de mille (1.000) parts sociales de cent Euros (EUR 100.-) chacune et par conséquent décide de souscrire mille (1.000) parts dans le capital de la société et de régler l'intégralité de ces parts.

Les mille (1.000) nouvelles parts sociales sont souscrites par " GLL MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., prénommée, ici représentée par Maître Christian LENNIG, prénommé. Ces parts sociales sont entièrement libérées par un apport en numéraire.

La preuve de ces paiements de cent mille Euros (EUR 100.000.-) a été fournie au notaire instrumentant qui la reconnaît expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, la section 5.1 des statuts aura désormais la teneur suivante:

**« Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social est fixé à cent douze mille cinq cents Euros (EUR 112.500.-), représentés par mille cent vingt-cinq (1.125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune.»

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une période indéterminée, en tant que gérant additionnel de la Société Madame Alexandra BREHM, née le 28 septembre 1970 à Munich, résidant au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg.

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. LENNIG, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 mai 2008, Relation: EAC/2008/6860. — Reçu cinq cents Euros (100.000.- à 0,5% = 500.- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 02 juin 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008071332/239/104.

(080080736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

**Europa Eagle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 110.527.

In the year two thousand eight, on the fifteenth day of May.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. "Europa Real Estate II S.à r.l.", a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, registered with Trade and Companies under number B 103.095, represented by Mr Eric BIREN, company director, with professional address at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in his capacity as member of the board of managers of the company, with individual signing power,

2. "Europa Real Estate II US S.à r.l.", a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, registered with Trade and Companies under number B 103.096, represented by Mr. Eric BIREN, previously named, acting in his capacity as member of the board of managers of the company, with individual signing power,

3. "EUROPA CAPITAL S.à r.l.", a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, registered with Trade and Companies under number B 103.537, represented by Mr. Eric BIREN, previously named, acting in his capacity as member of the board of managers of the company, with individual signing power,

4. "BALMAIN EAGLE INVEST S.à r.l.", a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with Trade and Companies under number B 111.212, represented by Mr. Frédéric GERVAIS, lawyer, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy, hereto annexed.

5. "STOKESAY LIMITED", a limited company incorporated under the laws of the Republic of Cyprus, having its registered office at 17 Gr. Xenopoulou Sto 3106 Limassol, Cyprus, represented by Mr. Eric BIREN, previously named, by virtue of a proxy hereto annexed.

Such appearing parties, acting as members of "Europa Eagle S.à r.l.", (hereinafter referred to as the "Company") a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, incorporated under the laws of Luxembourg, by virtue of a deed of the undersigned notary dated September 9, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated December 30, 2005, number 1479 registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B110.527. The articles of association have been amended

for the last time by virtue of a deed of the undersigned notary dated January 30, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated March 8, 2008, number 587.

The appearing parties, represented as mentioned here above, and representing the whole corporate capital of the Company, required the undersigned notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company resolved to delete the statutory restriction to transfer shares of the Company reporting to a specific class to third parties, the shares of the Company being therefore transferable to non-shareholders in accordance with the Luxembourg law.

*Second resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company resolved to authorize the Company to redeem its own shares in accordance with the Luxembourg law.

*Third resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company resolved to authorize the Company to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by the Luxembourg law.

*Fourth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company resolved to amend article 10 and article 23 of the articles of association which will therefore take the following content:

" **Art. 10. Transfer of Shares.** In case of single partner, the transfers of shares are free.

In case of plurality of partners, the shares are freely transferable between the partners.

In case of plurality of partners, the transfer of shares inter vivos to non-partners is subject to the consent given in a general meeting of partners representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

In the case of the death of a partner the unit transfer to non-partners is subject to the consent of partners representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving partners. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Corporation.

The Company may repurchase its own shares subject to the relevant legal provisions."

" **Art. 23. Allocation of profits.** Five per cent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when the reserve amounts to ten per cent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

The board of managers may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law."

There being no further business, the Chairman closes the meeting.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quinze mai.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-duché du Luxembourg).

Ont comparu:

1. "Europa Real Estate II S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois en vigueur au Luxembourg, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 103.095, représentée par Monsieur Eric BIREN, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 43, boulevard de Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la société avec pouvoir de signature individuelle,

2. "Europa Real Estate II US S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois en vigueur au Luxembourg, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 103.096, représentée par Monsieur Eric BIREN, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société avec pouvoir de signature individuelle,

3. "EUROPA CAPITAL S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois en vigueur au Luxembourg, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés

du Luxembourg sous le numéro B 103.537, représentée par Monsieur Eric BIREN, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société avec pouvoir de signature individuelle,

4. "BALMAIN EAGLE INVEST S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois en vigueur au Luxembourg, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la poste, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 111.212, représentée par Monsieur Frédéric GERVAIS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration, ci-annexée.

5. "STOKESAY LIMITED", une société de droit chypriote, ayant son siège social à 17 Gr. Xenopoulou Sto 3106 Limassol, Chypre, représentée par Monsieur Eric BIREN, prénommé, en vertu d'une procuration, ci-annexée.

Les comparants, agissant en leurs qualités d'associés de la société "Europa Eagle S.à r.l.", (ci-après dénommée la "Société") une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 30 décembre 2005, numéro 1479. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 8 mars 2008, numéro 587.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, et représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des Associés de la Société a décidé de supprimer les restrictions statutaires aux transferts des parts sociales de la société concernant une classe spécifique de parts sociales, les parts sociales de la Société étant désormais transférable à des non-associés conformément à la loi luxembourgeoise.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des Associés de la Société a décidé d'autoriser la Société à racheter ses propres parts sociales conformément à la loi luxembourgeoise.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des Associés de la Société a décidé d'autoriser la Société à payer un dividende intérimaire conformément aux dispositions prescrites par la loi luxembourgeoise.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions prises ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire des Associés de la Société a décidé de modifier l'article 10 et l'article 23 des statuts de la Société seront conçus comme suit:

" **Art. 10. Cession de parts.** En cas d'associé unique, les transferts de parts sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts inter-vivos à des non-associés est soumis à l'approbation donnée en assemblée générale des associés représentant au moins trois-quart (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des titulaires de parts sociales représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne sont autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social."

" **Art. 23. Répartition des bénéfices.** Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés.

Le Conseil de gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi."

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président met fin à la séance.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, F. GERVAIS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 mai 2008. Relation: EAC/2008/6859. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 02 juin 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008071336/239/147.

(080080709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

**Bati C, Société en Commandite simple,  
(anc. Batichimie et Cie).**

Siège social: L-8069 Bertrange, 30, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 37.813.

L'an deux mille huit, le quinze mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. la société «C.W.A. S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 22, rue de l'Ecole, L-6183 Gonderange, (associé commanditaire),

ici représentée par son gérant à savoir Monsieur Claude WAGNER, directeur, demeurant au 22, rue de l'Ecole, L-6183 Gonderange,

2. Monsieur Claude WAGNER, prénommé, agissant en son nom personnel, (associé commanditaire),

3. La société «BATICHIMIE», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 22, rue de Cessange, L-2213 Luxembourg, (associé commandité),

ici représentée par son gérant à savoir Monsieur Claude WAGNER, prénommé.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société en commandite simple «BATICHIMIE et Cie», ayant son siège social au 22, rue de Cessange, L-2213 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 37.813, constituée suivant acte notarié du 8 août 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 64 du 25 février 1992 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 11 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 73 du 15 janvier 2002, prennent les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la Société en «BATI C» avec effet rétroactif au 21 avril 2008.

En conséquence, l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 3.** La raison sociale est «BATI C», société en commandite simple.»

*Deuxième résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la Société du 22, rue de Cessange, L-2213 Luxembourg au 30, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange, avec effet rétroactif au 21 avril 2008.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 4.** Le siège de la société est établi à Bertrange. Il peut être transféré en tout lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par décision des associés. Le gérant a la faculté de créer où il le jugera utile, des bureaux, agences et succursales.»

*Troisième résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de trente mille euros (EUR 30.000.-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000.-) à quatre cent quatre-vingt mille euros (EUR 480.000.-) par la création et l'émission de mille deux cents (1.200) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Les nouvelles parts sociales sont souscrites par:

- la société à responsabilité limitée «Aldema S.à r.l.», ayant son siège social au 1, Place Dargent, L-1413 Luxembourg, ici représentée par son gérant à savoir Monsieur Mauro Justin GHISALBERTI, directeur commercial, demeurant au 159, rue de Schifflange, L-3676 Kayl, cinq cent quarante parts sociales, . . . . . 540

- la société à responsabilité limitée «Sparlux S.à r.l.», ayant son siège social au 1, Place Dargent, L-1413 Luxembourg, ici représentée par son gérant à savoir Monsieur Eric LAFFINEUSE, demeurant au 3, rue d'Ahérée, B-6747 Chatillon, cinq cent quarante parts sociales, . . . . . 540

- la société «C.W.A. S.à r.l.», prénommée, ici représentée par son gérant à savoir Monsieur Claude WAGNER, prénommé, cent vingt parts sociales, . . . . . 120

Les autres associés ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

Les nouvelles parts sociales sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme totale de trente mille euros (EUR 30.000.-) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

*Quatrième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'article 10 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 10.** Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt mille euros (EUR 480.000.-) représentée par dix-neuf mille deux cents (19.200) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs, ou pour cause de mort à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement de tous les associés.

Si le consentement de tous les associés n'est pas réuni, les associés n'ayant pas donné leur accord, sont tenus dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé d'acquiescer les parts sociales.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule conformément aux dispositions de l'article 189 alinéa 6 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. WAGNER, M.J. GHISALBERTI, E. LAFFINEUSE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 mai 2008, Relation: EAC/2008/6853. — Reçu cent cinquante Euros (30.000.- à 0,5% = 150.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008071338/239/74.

(080081002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

---

**Soparfinter S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 8.161.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008071616/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00362. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

---

**Lux-Euro-Stocks, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 64.058.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport du conseil d'administration et le rapport du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2007, enregistrés à Capellen, le 29 avril 2008, relation: CAP/2008/1289 et à Luxembourg-Sociétés, le 23 mai 2008, référence: LSO/CQ/06586 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 mai 2008.

*Pour la société*

Alex WEBER

*Notaire*

Référence de publication: 2008071524/236/16.

(080080090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

---

**Westminster Investments Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 36.323.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008071531/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08568. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

**Zoom Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 70.579.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008071527/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08571. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

**Policy Trade, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 138.976.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, am dreiundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Decker mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

MAMM SICAV - FIS eine Kommanditgesellschaft auf Aktien (KGaA) in der Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital als spezialisierter Investmentfonds, mit Sitz in L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon, (RCS Luxembourg N ° B. 138.537) satzungsmäßig hier vertreten durch ihren Komplementär Structured Alternative Invest S.a r.l. eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon, (RCS Luxembourg N ° B. 133.395); selbst hier vertreten durch Herrn Christian König, Rechtsanwalt in Luxemburg gemäß privatschriftlicher Vollmacht ausgestellt am 6 Mai 2008. Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung und Paraphierung "ne varietur" durch die erschienene Partei und den unterzeichneten Notar der vorliegenden Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben bei den für die Registrierung zuständigen Behörden eingereicht zu werden. In ihrer oben beschriebenen Eigenschaft ersuchte die erschienene Partei den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1. Name.** Hiermit wird von der vorbenannten Partei unter dem Namen Policy Trade eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) (nachstehend die „Gesellschaft“) gegründet.

**Art. 2. Gesellschaftszweck.** Einziger Zweck dieser Gesellschaft ist es, für die MAMM SICAV -FIS das Investment in britische Kapitallebensversicherungspolice abzuwickeln. In dieser Funktion wird sie auf dem Zweitmarkt britische Lebensversicherungsverträge im eigenen Namen an- und verkaufen, verwalten sowie gegenüber der MAMM SICAV - FIS sämtliche mit dieser Funktion in Zusammenhang stehende Dienstleistungen erbringen.

Die Gesellschaft kann alle Handels-, Gewerbe- oder Finanzgeschäfte betreiben und alle sonstigen Tätigkeiten ausüben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Die Gesellschaft wird ausschließlich durch von der Gesellschafterin gewährte Fremdmittel (Genussrechte) finanziert.

**Art. 3. Dauer.** Die Gesellschaft beginnt mit der notariellen Beurkundung der vorliegenden Satzung. Die Laufzeit der Gesellschaft endet grundsätzlich am 31. Mai 2018; es sei denn die Laufzeit der MAMM SICAV - FIS wird über dieses Datum hinaus verlängert und es besteht Bedarf für weitere Aktivitäten der Gesellschaft in diesem Fall wird die Gesellschafterin einen entsprechenden Beschluss fassen.

**Art. 4. Gesellschaftssitz.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt. Er kann durch Beschluss der Geschäftsführer, die gemeinsam die Geschäftsleitung der Gesellschaft bilden, an jeden anderen Ort in Luxemburg-Stadt verlegt werden.

**Art. 5. Kapital.** Das Gesellschaftskapital beträgt dreißigtausend Euro (EUR 30.000,-) aufgeteilt in dreihundert (300) Anteile mit einem Wert von je einhundert Euro (EUR 100,-), die allesamt von der MAMM SICAV - FIS gehalten werden.

**Art. 9.** Das Gesellschaftskapital kann jederzeit abgeändert werden.

**Art. 10.** Durch den Tod, die zeitweilige Aufhebung von Bürgerrechten, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters wird die Gesellschaft nicht aufgelöst.

**Art. 11.** Die Geschäftsführung der Gesellschaft besteht aus mindestens drei Geschäftsführern, die gemeinsam die Geschäftsleitung bilden. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

Die Geschäftsführer sind mit den weitestgehenden, d.h. mit sämtlichen nicht den Gesellschaftern bzw. der Generalversammlung gesetzlich ausdrücklich obliegenden Befugnissen ausgestattet, unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen und Geschäfte, die im Einklang mit dem Gesellschaftszweck stehen, auszuführen und zu erlauben. Die Geschäftsführer werden durch die alleinige Gesellschafterin ernannt, welche deren Amtsdauer festsetzt. Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe eines rechtfertigenden Grundes ("cause legitime") durch die alleinige Gesellschafterin abberufen werden.

Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Zeichnung zweier Geschäftsführer oder aber durch die Unterschrift einer Person verpflichtet, der die Befugnis zur Unterzeichnung durch die Geschäftsleitung erteilt worden ist. Die Geschäftsleitung kann besondere Vollmachten auf Grund notariell beglaubigter oder privatschriftlicher Urkunde erteilen.

**Art. 12.** Die alleinige Gesellschafterin ernennt unter den Mitgliedern der Geschäftsleitung einen Vorsitzenden und bei mehr als einen stellvertretenden Vorsitzenden. Die Geschäftsleitung kann einen Sekretär ernennen, der kein Geschäftsführer zu sein braucht und der für das Führen der Protokolle der Sitzungen der Geschäftsleitung und der Generalversammlungen zuständig ist.

Die Geschäftsleitung tagt auf Einberufung durch den Vorsitzenden oder durch einen Geschäftsführer an dem in dem Einberufungsschreiben genannten Ort. Der Vorsitzende oder in dessen Abwesenheit der Stellvertretende Vorsitzende leitet alle Sitzungen der Geschäftsleitung und der Generalversammlungen, in beider Abwesenheit können die übrigen Geschäftsführer mit der Mehrheit der Anwesenden einen anderen vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied der Geschäftsleitung muss mindestens vierundzwanzig Stunden vor dem geplanten Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben erhalten, außer in dringenden Fällen, in denen die Natur der Dringlichkeit im Einberufungsschreiben anzugeben ist. Durch schriftliche oder per Fax oder E-Mail gegebene Einwilligung eines jeden Geschäftsführers kann auf das Einberufungsschreiben verzichtet werden.

Ein Einberufungsschreiben ist auch für solche Sitzungen nicht erforderlich, bei denen alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und erklären, dass sie vor der Sitzung von der Tagesordnung Kenntnis hatten, sowie für einzelne Sitzungen, die zu einer Zeit und an einem Ort stattfinden, die vorher durch Beschluss der Geschäftsleitung festgesetzt wurden.

Jeder Geschäftsführer kann sich an jeder Sitzung durch einen anderen Geschäftsführer vertreten lassen, den er schriftlich, auch per Faxschreiben oder, wenn die Herkunft erwiesen ist, per E-Mail, ernannt hat.

Die Geschäftsleitung ist nur dann beratungs- und beschlussfähig, wenn mindestens die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist. Entscheidungen werden grundsätzlich mit einer Mehrheit der an einer solchen Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst; bei Stimmgleichheit gibt die Stimme des Vorsitzenden Geschäftsführers den Ausschlag.

Jeder Geschäftsführer kann durch eine Konferenzschaltung oder durch ein ähnliches Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen und mit diesen kommunizieren kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung.

Die Geschäftsleitung kann einstimmige Beschlüsse auf einem oder mehreren von einander getrennten ähnlichen Dokumenten durch Rundschreiben fassen, wenn jeder Geschäftsführer seine Zustimmung schriftlich, per Fax, per E-Mail oder durch ein anderes vergleichbares Kommunikationsmittel erteilt. Die Gesamtheit solcher Dokumente bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

**Art. 13.** Die Protokolle aller Sitzungen der Geschäftsleitung werden vom jeweiligen Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

**Art. 14.** Es besteht keine persönliche Haftung der Geschäftsführer für Verbindlichkeiten, die sie im Namen der Gesellschaft vorschriftsmäßig eingehen bzw. eingegangen sind. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 15.** Die alleinige Gesellschafterin übt die Befugnisse aus, die der Generalversammlung gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner jeweils gültigen Fassung zustehen.

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

**Art. 17.** Jedes Jahr zum einunddreißigsten Dezember werden die Konten geschlossen und die Geschäftsführer stellen eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung auf (gemeinsam der „Jahresabschluss“). Das Ergebnis der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der Ausgaben, Kosten, Abschreibungen, Belastungen, Rückstellungen und Steuern ist der Nettogewinn der Gesellschaft. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

**Art. 18.** Fünf Prozent (5%) des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

In Übereinstimmung mit den Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften kann die Geschäftsleitung Dividenden sowie Zwischendividenden ausschütten.

**Art. 19. Auflösung - Liquidation.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt; die Liquidatoren werden durch die alleinige Gesellschafterin ernannt, durch welche auch die Befugnisse und Vergütungen der Liquidatoren festgelegt werden. Sofern nicht anders vorgesehen, haben die Liquidatoren alle Befugnisse zur Verwertung des Vermögens und zur Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft verbleibende Überschuss wird an die alleinige Gesellschafterin ausgeschüttet.

**Art. 20.** Alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte werden durch das Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, in seiner jeweils gültigen Fassung, geregelt.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.

#### *Zeichnung der Anteile*

Alle Stammeinlagen wurden von MAMM SICAV - FIS vorbenannt, vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von dreißigtausend Euro (EUR 30.000,00), der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

#### *Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr 1.050,- EUR geschätzt.

#### *Beschlüsse der Gesellschafter*

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft hat die alleinige Gesellschafterin, die das gesamte gezeichnete Kapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 251, route d'Arlon; L-1150 Luxembourg

2. Folgende Personen werden auf unbestimmte Zeit zu Geschäftsführern der Gesellschaft ernannt; sie bilden gemeinsam die Geschäftsleitung:

Herr Oliver Harloff, Steinrader Weg 24, D - 23558 Lübeck,

Herr Frank Thery, 9, rue des Tanneurs, L-8355 Garnich,

Herr Christian König, Jakobstraße 23, D-54290 Trier

Worüber Urkunde aufgenommen wurde zu Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. KÖNIG, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2008. Relation: LAC/2008/21109. - Reçu € 150.4 (cent cinquante euros).

*Le Receveur ff. (signé):* Franck SCHNEIDER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 3. Juni 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008072020/206/134.

(080081257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

**Higgins S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 60.294.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008071544/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08544. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

**Bara Technology S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.  
R.C.S. Luxembourg B 76.039.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008071507/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07919. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

**L.E.H.T. (Laser Engraving by Hi Tec.), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3442 Dudelange, 65, rue des Champs.  
R.C.S. Luxembourg B 36.771.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008071505/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07920. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

**South Wind Chartering S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 138.998.

STATUTES

In the year two thousand and height on the ninth of may.

Before us, Aloyse Biel, notary public residing in Esch-Sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Mr Niels STOLBERG, residing at Wittdün 9, D-26474 Spiekeroog

here represented by Mr Philippe JANSSENS, Captain, with business address at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl,

by virtue of a proxy given at Spiekeroog, under private seal on the 29th April 2008, said proxy initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

### **Title 1: Name, Registered office, Object, Duration, Corporate capital**

**Art. 1.** There is hereby organized a company in the form of a Limited Company, the name of which shall be SOUTH WIND CHARTERING S.A.

Said company shall have its registered office in Luxembourg Without prejudice against the common rules concerning contractual cancellation, in the case of the registered address of the company is fixed by an agreement with third party, the registered office of the company could be transferred on the sole decision of the board of directors or the sole director, at any place within the city of the office.

The registered office could be transferred in any other city in the Grand Duchy of Luxembourg by the resolution of the sole shareholder or in case of several shareholders, by a resolution of the general meeting of the shareholders.

The board of directors or the sole director may establish offices, administrative centers, agencies and branches either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the Board or the sole director determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the Registered office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, still remains of Luxembourg nationality. The decision concerning the temporary transfer of the registered office will be made known to the third party by the representative of the company who according circumstances is the best placed to take such measure.

The Company shall have an unlimited duration.

**Art. 2.** The purpose of the company consists in the purchase, sale, the freighting, the chartering and the management of sea-going vessels, and all financial and commercial operations and activities relating directly or indirectly thereto.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at thirty one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by of one hundred (100) shares, of three hundred ten Euros (310.- EUR) each.

All the shares should be registered shares, until the complete payment of the shares. After entire payment the shares may be in registered or bearer form, at the discretion of the shareholder.

The Board of Directors or the sole director is authorized to increase the corporate capital in order to raise it to ten millions Euros (10,000,000.- EUR). The Board of Directors or the sole director is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally op to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notary form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10th, 1915 and especially under the condition that the authorization has to be renewed every five years. Moreover, the Board of Directors or the sole director is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors or the sole director shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

With respect to the conditions set forth herein before and notwithstanding the stipulations of article 11 hereafter, the Board of Directors or the sole director is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The Board of Directors or the sole director is authorized to suppress or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.

The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

### **Title 2: Management and Supervision**

**Art. 4.** In case of several shareholders, the company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company.

If the company is incorporated by a sole shareholder or if during a general meeting of the shareholders, it is noticed that the company has only one shareholder left, the board of directors may be limited to one member until the next ordinary general meeting taking note of more than one shareholder.

The directors or the sole director shall be eligible by the general meeting of the shareholders for a term of office which shall be maximum 6 years and always be dismissible by the meeting.

The directors shall be re-eligible.

The board of directors appoints a President among its members and may also appoint one or several vice-President of the board of directors. The first President shall be appointed by the general meeting. In case of the president is absent, the meeting of the board of directors are held by a director present and appointed ad hoc.

**Art. 5.** The board of directors shall meet upon the convening of the president of the board or two of its members.

The board shall duly meet without prior convening in the case of all directors are present or duly represented.

The meetings of the board of directors are held at the time and place as indicated in the notice.

The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted. The members can be also represented by phone or conference call.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote. In case of the same number of votes, the vote of the president will be paramount.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, all documents constituting the minutes showing the decision taken. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

**Art. 6.** With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors or the sole director may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company.

**Art. 7.** The Board of Directors may delegate all or part of its power to one or several directors. The board of directors or the sole director may appoint agents with limited powers and may dismiss them at any time. The board of directors may delegate the daily activity of the company to one of its members who will be appointed as managing director.

The corporation shall be bound, in case of sole director, by the signature of the sole director, in case of several directors by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director within the limit of his power, or by the sole signature or joint signature of one or several agents duly authorized by the board of directors.

**Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director or the sole director.

**Art. 9.** The Board of Directors or the sole director may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

**Art. 10.** The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

### **Title 3: General meeting and distribution of profits**

**Art. 11.** In the case of a sole shareholder, this sole shareholder may perform all the powers given by the meeting of the shareholders and may decide in writing.

In case of several shareholders, the general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders.

It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

**Art. 12.** The annual meeting of shareholders shall be held on June 29th, at 8 o'clock am of each year at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

**Art. 13.** By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

### **Title 4: Accounting year, Dissolution**

**Art. 14.** The accounting year shall begin on first day of January and end on the thirty-first day of December of each year.

**Art. 15.** The company may be dissolved by decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

#### **Title 5: General provisions**

**Art. 16.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

##### *Transitory provisions*

1.- The first accounting year will start on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first day of December two thousand and eight.

2.- The first annual general meeting will be held in two thousand and nine.

##### *Subscription and payment*

The articles of association being drafted, the appearing company, i.e. M. Niels STOLBERG prenamed, declares to subscribe the whole 100 shares representing the whole subscribed capital.

The shares have all been paid up in cash to 100% so that thirty one thousand Euros (31,000.- EUR), are now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

##### *Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately one thousand eight hundred euros (1.800,- EUR).

##### *Extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

##### *First resolution*

The registered office of the company is 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

The general meeting authorizes the Board of Directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

##### *Second resolution*

The number of directors is fixed at tree and that the chartered accountant at one.

##### *Third resolution*

Are appointed as director:

Mr Christian LIEDTKE, residing at Schwartauer allee 12a, D-23554 Lübeck.

Mr Mickael BECKHUSEN, residing at Wätjenstrasse 99a, D-28213 Bremen.

Mr Philippe JANSSENS, prenamed

Is appointed as president:

Mr Mickael BECKHUSEN, prenamed

##### *Fourth resolution*

Is appointed as chartered accountant:

PARTNERS SERVICES S.A., with registered office at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

##### *Fifth resolution*

Pursuant to article 60 of the law of 10th August 1915 on commercial companies and pursuant to article 6 of the present statutes, the general assembly authorizes the board of directors to delegate part of all of its powers to one or more members of the board of directors.

Are appointed as managing director: Mr Mickael BECKHUSEN, prenamed and Mr. Philippe JANSSENS, prenamed, the corporation shall be bound by their sole signature in accordance with article 7.

##### *Sixth resolution*

The mandates of the director, managing directors and the chartered accountant shall expire immediately after the annual general meeting of 2013.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will be prevailing.

Whereof the present notary deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le neuf mai.

Par devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

M. Niels STOLBERG, directeur de sociétés, demeurant à Wittdün 9, D-26474 Spiekeroog

Ici représenté Mr Philippe JANSSENS, capitaine au long cours, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl,

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivré à Spiekeroog, le 29 avril 2008.

Laquelle procuration après avoir été paraphées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare vouloir constituer et dont elle a arrêté, les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> : Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de SOUTH WIND CHARTERING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder. La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que toutes opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions de trois cent dix Euros (310,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont nominatives jusqu'à libération intégrale du capital social. Après libération entière des actions, celles-ci peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) à dix millions d'Euros (10.000.000,- EUR). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et

payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute omission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 11 ci-après, le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital souscrit et le capital autorisé peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

## **Titre II: Administration, Surveillance**

**Art. 4.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de 3 membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pour être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 5.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, courriel, télex ou téléfax étant admis. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, dans les mêmes conditions, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, téléfax, poste électronique ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu.

**Art. 6.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué ou l'administrateur unique.

**Art. 9.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

### **Titre III: Assemblée générale et répartition des bénéfices**

**Art. 11.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 29<sup>ème</sup> jour du mois de juin de chaque année, à 08.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 13.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

### **Titre IV: Exercice social, Dissolution**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### **Titre V: Disposition générale**

**Art. 16.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été établis, la société comparante, savoir M. Niels STOLBERG, précitée, déclare souscrire à toutes les 100 actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 100% par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (1.800 euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'adresse de la société est fixée aux 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration ou l'administrateur unique de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

#### *Deuxième résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui de commissaire aux comptes à un.

*Troisième résolution*

Sont nommés administrateurs:

Monsieur Christian LIEDTKE, demeurant à Schwartauer allee 12a, D-23554 Lübeck

Monsieur Mickael BECKHUSEN, demeurant à Wätjenstrasse 99a, D-28213 Bremen

Monsieur Philippe JANSSENS, pré-cité

Est nommé en tant que président du conseil d'administration

Monsieur Mickael BECKHUSEN, prédit.

*Quatrième résolution*

Est nommée commissaires aux comptes:

PARTNERS SERVICES S.A., sise à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

*Cinquième résolution*

En vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article six des présents statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes du conseil d'administration.

Sont nommés administrateur délégué de la société: Messieurs Mickael BECKHUSEN, prénommé et Mr Philippe JANSSENS, prénommé qui peuvent engager la société sous leur seule signature conformément à l'article sept des statuts.

*Sixième résolution*

Le mandat de l'administrateur, des administrateurs-délégués du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2013.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Janssens, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mai 2008, Relation: EAC/2008/6509. — Reçu: cent cinquante-cinq euros 31000 à 0,5%= 155.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 mai 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2008072013/203/371.

(080081566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

**Dunlion Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.978.

—  
STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-third day of May.

Before us Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy delivered under private seal on May 23rd, 2008. Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached by the present deed.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10 August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.**

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The private limited liability Company will have the name "Dunlion Sarl".

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125.- EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers who need not to be partners.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory Provision*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2008.

*Subscription - payment*

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND TWO HUNDRED AND FIFTY EURO (1,250.- EUR).

*Resolutions of the sole partner*

1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 23 mai 2008,

laquelle procuration après avoir été paraphée « ne varietur » par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.**

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage,

la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société à responsabilité limitée aura la dénomination Dunlion Sàrl.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer

simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

#### *Souscription - libération*

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (1.250,- EUR).

#### *Décisions de l'associé unique*

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2008. Relation: LAC/2008/21111. — Reçu € 62,50 (soixante-deux euros cinquante cents).

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008072016/206/308.

(080081270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

### JTGR Energizer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.960.

#### — STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of the month of May.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TAC 2007 Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registration with the registry of trade and companies of Luxembourg pending;

represented by M<sup>e</sup> Miriam Schinner, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 29 May 2008, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company JTGR Energizer S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "JTGR Energizer S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity

as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an undetermined period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twenty-five thousand dollars of the United States of America (USD 25,000) divided into twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of one dollar of the United States of America (USD 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only

be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will be validly bound by the sole signature of one class A manager in all circumstances and by the sole signature of one class B manager for the following acts and operations:

- opening and closing of bank accounts,
- securing legal and accounting advice,
- dealing with general financial matters and tax returns, and
- general day-to-day administrative tasks.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers by any two of the managers provided that, in the event of classes of managers, signatory powers shall have been delegated by the signature of one class A manager in all circumstances or, with respect to the signatory powers granted to the class B manager under this article 7, by the sole signature of the class B manager.

**Art. 8. Liability Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date

of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2008.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid up the twenty-five thousand (25,000) shares with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1).

Evidence of the payment of the subscription price of USD 25,000 has been given to the undersigned notary.

*Expenses, valuation*

For the purpose of registration the amount of USD 25,000.- is valued at EUR 16,032.85.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

*Extraordinary general meeting*

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers:

*Class A:*

- Clive Denis Bode, manager, born on 3rd June 1943 in Birmingham, United Kingdom with a professional address at 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas 76092, Manager Class A;

- Gary Douglas Puckett, Vice President and Assistant Secretary, born on 19 July 1957 in Forth Worth, Texas, USA, residing at 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas 76102, Manager Class A;

Julie Braun, manager, with professional address at 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, MN 55402, United States of America, born on 1 January 1958 in Mankato, MN, United States of America, Manager Class A.

*Class B:*

- Pedro Fernandes das Neves, born on 15th October 1974 in Sao Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with professional address at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Manager Class B.

*Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2008.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-neuvième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TAC 2007 Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée conformément aux lois du Luxembourg ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours;

représentée par M<sup>e</sup> Miriam Schinner, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 29 mai 2008 ou toute autre date, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée JTGR Energizer S.à r.l. (société à responsabilité limitée) qui est constituée par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «JTGR Energizer S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000) divisé en vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature individuelle d'un gérant de classe A en toutes circonstances et par la signature individuelle d'un gérant de classe B pour les actes et opérations suivants:

- ouverture et fermeture de comptes bancaires;
- conseil juridique sécurisant ou comptable;
- traitement de déclarations financières générales et fiscales;
- attributions administratives générales quotidiennes.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance par deux gérants, étant entendu que s'il existe des classes de gérants, des pouvoirs de signature seront délégués par un gérant de classe A en toutes circonstances ou, concernant les pouvoirs de signature accordés au gérant de classe B conformément à cet article 7, par la signature individuelle du gérant de classe B.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots « demande », « action », « plainte » ou « procédure » s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots « responsabilité » et « dépenses » devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à rencontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées des associés.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté, (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par

(x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune.

Preuve du paiement du prix de souscription de vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000) a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses, évaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de USD 25.000,- est évalué à EUR 16.032,85.

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ EUR 1.900,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme suit:

#### *Classe A:*

- Clive Denis Bode, gérant, né le 3 juin 1943 à Birmingham, Royaume-Uni avec une adresse professionnelle au 301 Commerce Street, Suite 3300, Forth Worth, Texas 76092, Gérant de Classe A;

- Gary Douglas Puckett, Vice-President et Assistant Secretary, né le 19 juillet 1957 à Forth Worth, Texas, USA, avec adresse professionnelle au 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas 76102, Gérant de Classe A;

- Julie Braun, gérante, ayant son adresse professionnelle à 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7th Street, Minneapolis, MN 55402, Etats-Unis d'Amérique, née le 1<sup>er</sup> janvier 1958 à Mankato, MN, Etats-Unis d'Amérique. Gérante de Classe A.

#### *Classe B:*

- Pedro Fernandes das Neves, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Gérant de Classe B.

#### *Disposition spéciale*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite comparante a signé le présent acte en original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: M. SCHINNER - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2008. LAC/2008/21880. — Reçu quatre-vingt euros et seize cents (EUR 80,16).

*Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le trois juin de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008072021/242/444.

(080081075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

---

**Société de Participation Financière Italmobiliare S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 66.494.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008071615/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00573. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080080232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

---

**APZ Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1248 Luxembourg, 55, rue de Bouillon.

R.C.S. Luxembourg B 115.571.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008071520/820/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05482. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080080094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

---

**MVM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 18, Z.I. Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 70.938.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008071518/820/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07911. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

---

**CMB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5675 Burmerange, 1, rue Théodore Flammang.

R.C.S. Luxembourg B 120.074.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008071514/820/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07909. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

---

**Lucas-Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7240 Bereldange, 14, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.182.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008071509/820/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07907. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

---

**Spiridon 08 Letzebuerg, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-3332 Fennange, 63, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg F 3.836.

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'Association est dénommée "SPIRIDON 08 LETZEBUERG"

**Art. 2.** Le Spiridon 08 Letzebuerg a pour objet la propagation de la course à pied et toute activité quelconque se rapportant directement ou indirectement à la pratique de l'athlétisme, tout en mettant l'accent sur la pratique de la course de fond.

L'Association regroupera tous les amateurs de la course de fond, pratiquant ce sport soit sur la route, la piste, le cross, pendant un triathlon ou épreuve similaire.

Elle peut organiser des courses à pied, p. ex. des "Lauftreffs", des courses populaires ou toute autre manifestation rentrant dans son but social.

L'Association peut s'affilier à toutes organisations nationales ou internationales ayant un but identique au sien ou plus généralement ayant comme but la pratique ou la promotion du sport.

Elle s'efforce de créer et d'entretenir des relations amicales entre ses membres et de maintenir et de promouvoir le fair-play dans la pratique sportive.

**Art. 3.** Le siège social de Spiridon 08 Letzebuerg est: 63, route d'Esch à L-3332 Fennange.

Référence de publication: 2008071033/9050/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00814. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

**Carnegie Fund IV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 113.218.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires, tenue au siège social de la société le 25 mars 2008 à 16.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé les résolutions suivantes:

\* Approbation de la démission de M. Niklas Ekvall et de Mme Anette Charnouby de leurs fonctions d'Administrateur,

\* Election de M. Per Axman, 15 Västra Trädgårdsgatan, SE-103 38 Stockholm, en qualité de nouvel Administrateur du Conseil d'Administration,

\* Réélection des Administrateurs restants pour un nouveau mandat d'un an.

A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit et est élu jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale:

M. Claes-Johan Geijer, Président

M. Per Axman

M. Bruno Frèrejean

M. Vincent Gruselle

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la réélection de Deloitte S.A., comme Réviseur d'Entreprises, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Statutaire.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Pour extrait conforme

Bruno FREREJEAN

Administrateur

Référence de publication: 2008071032/61/29.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08842. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

**White River Trading Company S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9960 Hoffelt, 81, rue de Stockem.

R.C.S. Luxembourg B 104.557.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008071224/2883/12.

Enregistré à Diekirch, le 4 juin 2008, réf. DSO-CR00039. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080079944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

**Olivant Investments Switzerland S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Rocket Investments S. à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 135.492.

EXTRAIT

Le 28 mars 2008, la société ATC RCS Corporate Services (Luxembourg) SA ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2673 Luxembourg, RCS B 103.123, a cédé en faveur de Treforma AG ayant son siège social à Grabenstrasse 25,

CH-6340 Baar, Suisse, Numéro d'immatriculation Ch-170.3.021.476-9, toutes les 12.500 parts sociales de la société Olivant Investments Switzerland Sàrl de sorte à ce qu'elle devienne l'associé unique de Olivant Investments Switzerland Sàrl.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008071061/751/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00098. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080080047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

---

**Scandium Alternative Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.344.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire des Actionnaires, tenue au siège social de la société le 11 avril 2008 à 14.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé les résolutions suivantes:
- Approbation de la démission de M. Johan Bronnum-Schou de sa fonction d'Administrateur,
- Réélection des Administrateurs restants pour un nouveau mandat d'un an.

A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit et est élu jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale:

M. Peter Wendt

M. Claes-Johan Geijer

M. Bruno Frèrejean

M. Vincent Gruselle

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la réélection de Deloitte S.A., comme Réviseur d'Entreprises, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Statutaire.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Pour extrait conforme

Vincent GRUSELLE

*Administrateur*

Référence de publication: 2008071029/61/27.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06015. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080080148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

---

**Farrington Capital Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 122.096.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires, tenue au siège social de la société le 20 mars 2008 à 15.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la réélection des Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an.

A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit et est élu jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale:

M. Claes-Johan Geijer, Président

M. Andreas Tholstrup

M. Bruno Frèrejean

M. Vincent Gruselle

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la réélection de Deloitte S.A., comme Réviseur d'Entreprises, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Statutaire.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Pour extrait conforme

Vincent GRUSELLE

Administrateur

Référence de publication: 2008071028/61/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06021. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

---

**Carnegie Fund III, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 92.747.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire des Actionnaires, tenue au siège social de la société le 25 mars 2008 à 14.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé les résolutions suivantes:

\* Approbation de la démission de M. Niklas Ekvall et de Mme Anette Charnouby de leurs fonctions d'Administrateur,

\* Election de M. Per Axman, 15 Västra Trädgårdsgatan, SE-103 38 Stockholm, en qualité de nouvel Administrateur du Conseil d'Administration,

\* Réélection des Administrateurs restants pour un nouveau mandat d'un an.

A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit et est élu jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale:

M. Claes-Johan Geijer, Président

M. Per Axman

M. Bruno Frèrejean

M. Vincent Gruselle

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la réélection de Deloitte S.A., comme Réviseur d'Entreprises, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Statutaire.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Pour extrait conforme

Vincent GRUSELLE

Administrateur

Référence de publication: 2008071030/61/29.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ05996. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

---

**Farringdon I, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 121.761.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire des actionnaires, tenue au siège social de la société le 20 mars 2008 à 14.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la réélection des Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an.

A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit et est élu jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale:

M. Claes-Johan Geijer, Président

M. Bruno Frèrejean

M. Vincent Gruselle

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la réélection de Deloitte S.A., comme Réviseur d'Entreprises, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Statutaire.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Pour extrait conforme

Vincent GRUSELLE

Administrateur

Référence de publication: 2008071031/61/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08838. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

---

**Sintra Lux S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 116.058.

Lettre recommandée à l'attention de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Par la présente, je vous prie de bien vouloir noter que le siège social de la société SINTRA LUX S.A. est dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

L.M.A. S.A.

Koenraad HELON

Administrateur unique

Référence de publication: 2008071060/1066/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08097. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

---

**Aviartner Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 109.949.

*Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 1<sup>er</sup> décembre 2006 et du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> décembre 2006*

Il résulte des décisions de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> décembre 2006 que la démission de M. Robert Marnix Kuijpers, administrateur indépendant et président du Conseil d'Administration, domicilié Les Qarés, 6, rue du Try-au-Chêne, 1470 Genappe (Belgique) est acceptée avec effet immédiat.

Il résulte des décisions prises par le Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> décembre 2006 que M. David Osborne, Administrateur A, avec adresse professionnelle à 16 Palace Street, London SW15JD (UK) est nommé président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2008071003/507/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07594. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

---

**Marienplatz, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.939.

*Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 22 janvier 2008*

L'associé de Marienplatz (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Marc Torbick, en tant que Gérant de type B, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Claudine Schinker, née le 31 mars 1964 à Pétange, Luxembourg, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérant de type B de la société, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

Corinne Muller

Mandataire

Référence de publication: 2008071008/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02069. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

---

**Heidenkampsweg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.043.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 22 janvier 2008*

L'associé de Heidenkampsweg (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Michel van Krimpen, en tant que Gérant de type B, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Claudine Schinker, née le 31 mars 1964 à Pétange, Luxembourg, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérant de type B de la société, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

Corinne Muller

Mandataire

Référence de publication: 2008071010/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02077. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

---

**Fiduciaire ABACUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6619 Wasserbillig, 7, rue Roger Streff.

R.C.S. Luxembourg B 63.456.

—  
*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Verwaltungsratssitzung vom 11. Dezember 2007*

*Erster und einziger Beschluss*

Die Verwaltungsratsmitglieder ernennen einstimmig Herrn Christian Heil, wohnhaft in D-54535 Kröv, 89, Plenterstrasse, zum delegierten des Verwaltungsrates für die Tägliche Geschäftsführung mit Vollmacht die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift nach außen zu verpflichten.

Roland Ebsen / Norbert Ebsen.

Référence de publication: 2008071026/745/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07024. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

---

**Scandium Alternative Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.344.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 19 mai 2008*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Monsieur Casper HALLAS, 51 C Toldbodgade, DK-1253 Copenhague, a été coopté en tant qu'administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Johan BRØNNUM-SCHOU, avec effet au 19 mai 2008. L'assemblée générale procédera à son élection définitive lors de sa prochaine réunion.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Pour extrait conforme

Vincent GRUSELLE

*Administrateur*

Référence de publication: 2008071027/61/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06013. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

---

**N.D. Associés S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 99.708.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 22 mai 2008*

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration tenu sous seing privé le 22 mai 2008, que:

Le conseil décide de transférer le siège de la société au 39, avenue MONTEREY, L-2163 Luxembourg-ville.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008071121/1102/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07577. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

---

**Tam Holding Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 25.452.

—  
**CLOTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement en date du 8 mai 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, la clôture des opérations de liquidation pour absence d'actifs de la société anonyme TAM HOLDING COMPANY S.A. dont le siège social à L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo, a été dénoncé en date du 9 octobre 2000.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> David Heinen

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2008071136/8211/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03978. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

---

**IIB Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 108.640.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

TMF Management Luxembourg S.A.

*Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2008071225/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08335. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

---

**CEP D'or S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5429 Hëttermillen, 15, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 51.253.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008071226/2141/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00733. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

---

**Centre Catholique Culturel et Educatif de la Communauté Italienne, Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 19, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 19.339.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008071227/2168/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00825. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

---

**Catella Property Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 125.172.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 25 mars 2008*

M. JOHN HENRY TEGELER a remis sa démission de son poste d'administrateur et celui d'administrateur délégué.  
L'assemblée décide de ne pas pourvoir pour l'instant à son remplacement.

L'assemblée a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière de la société à son administrateur Cédric Georges-Picot SPRL, 268, avenue Molière, B-1180 UCCLÉ inscrit au registre de commerce de Bruxelles Nr 651.764 représenté par Cédric Georges-Picot qui pourra engager la société sous sa seule signature. Cette délégation restera valable tant que Cédric Georges-Picot SPRL exercera un mandat d'administrateur au sein de la société.

Copie certifiée conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008071024/560/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04859. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

---

**Infinitum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 109.922.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 avril 2008*

La société Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, en abrégé CLERC, avec siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, a été nommée en tant que réviseur d'entreprises indépendant en vue de procéder à l'audit des comptes au 31 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour *INFINITUM S.A.*  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008071023/6341/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00502. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

---

**Apax Angel PEC A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.268.

—  
EXTRAIT

M. David Williams a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 7 mai 2008 et M. Richard Newton, demeurant au 33 Jermyn Street. Londres SW1 Y6DN, né le 5 janvier 1974 à Edinbourg (Ecosse) a été nommé en son remplacement en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Richard Newton
- Stephen Kempen
- Sophie Laguesse
- Geoffrey Henry

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2008071012/260/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00356. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

---

**Parc-Immo Gestion s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4605 Differdange, 23, rue Adolphe Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 54.341.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIFFERDANGE, le 4 juin 2008.

PARC-IMMO Gestion sàrl  
L-4605 DIFFERDANGE  
Signature

Référence de publication: 2008071229/1044/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04212. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

---